

91314
B 380560441

Déposé au Greffe du Tribunal de
Commerce de Cannes, le
15 SEP. 1993

LE GREFFIER

SIMONUCCI Luc
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
2, rue Paul Négrin
06150 CANNES LA BOCCA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA S.A.R.L. SOFIMEC EN SOCIETE ANONYME**

(Art. 72-1 de la loi du 24 juillet 1966)
(Art. 56-1 du decret du 23 mars 1967)

Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966, j'ai été désigné en qualité de commissaire à la transformation par décision unanime des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Août 1993

Je vous présente mon rapport sur la situation de votre société, sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers, pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

I - SITUATION DE VOTRE SOCIETE

Votre société, la société à responsabilité limitée " Société Fiduciaire Méditerranéenne d'Expertise Comptable " dont le siège social est sis à le Cannet, 3, rue de Dunkerque envisage de se transformer en société anonyme.

J'ai vérifié conformément à la loi que :

- le montant des capitaux propres est, au moins, égal au capital social.
- votre société a établi et fait approuver les bilans d'au moins deux exercices.

II - APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Les biens composant l'actif social et le passif pris en charge ont été retenus à leur valeur comptable :

1 - Immobilisations Incorporelles

Ces biens sont constitués par des frais d'établissement et par un portefeuille clientèle.

Ils seront repris pour leur valeur comptable.

2 - Immobilisations Corporelles

Les éléments immobilisés résultent des mentions de la comptabilité qui a enregistré les acquisitions à leur coût d'achat.

Ces éléments sont divers agencements, du matériel de transport, du matériel de bureau et informatique et du mobilier

Des amortissements pour dépréciation ont été régulièrement pratiqués.

Ces immobilisations seront reprises pour leur valeur nette comptable.

3 - Immobilisation Financière

Ce poste comprend un cautionnement reçu.

4 - Autres éléments d'actif

Ce poste comprend essentiellement des en-cours, des créances et des disponibilités.

Les montants résultent des écritures comptables et n'appellent pas d'observation de ma part.

Des provisions pour dépréciation ont été régulièrement pratiquées.

Ces éléments seront repris pour leur valeur nette comptable.

III - EXISTENCE D'AVANTAGES PARTICULIERS AU PROFIT D'ASSOCIES, OU DE TIERS

Il ne nous a pas été signalé d'avantages particuliers à l'occasion de cette opération et nous n'en avons pas constaté lors de nos contrôles.

Aux termes des vérifications que j'ai estimé nécessaires d'effectuer selon les normes de la profession, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des biens composant l'actif social et j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

Fait à Cannes le 1^{er} septembre 1993

Le Commissaire à la Transformation.

